

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL58

présenté par

M. Adam, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

ARTICLE 16

Après l'alinéa 37, insérer l'alinéa suivant :

« III. – L'article L. 5752-1-1 du code des transports est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination, suite à l'abrogation de l'article L. 5141-4-6 du code des transports